

Le Coderpa 91 crée un réseau inter-CVS pour renforcer le rôle des élus

Depuis 2012, le Coderpa 91 a mis en réseau les élus CVS d'une centaine d'établissements pour personnes âgées de l'Essonne. L'objectif : permettre à ces élus de mieux s'approprier leur mission et faciliter le dialogue avec les professionnels dans une optique de bientraitance.

Fiche technique

Secteur : Personnes âgées

Établissements : Ehpad/Unités de soins de longue durée

Localisation : Essonne

Cibles : Les familles et les résidents

Nombre de CVS impliqués : plus de 80

Nombre de membres du réseau : plus de 200

Partenaires : Coderpa 91, conseil départemental de l'Essonne, ARS, établissements

CONSTAT DE DÉPART

Dans les établissements accueillant des personnes âgées, les élus de CVS, qu'ils soient représentants des résidents ou des familles, ignorent bien souvent l'étendue de leur rôle et de leurs droits, et méconnaissent le fonctionnement des dispositifs du secteur médico-social. Leur isolement, leur manque d'information et d'organisation constituent autant de freins à une représentation efficace auprès des directions d'établissements.

L'enjeu de la participation est pourtant fondamental pour instaurer un véritable dialogue avec les professionnels, désamorcer d'éventuels conflits et construire les conditions du bien-être et de la bientraitance pour les usagers.

En réponse aux orientations du Conseil départemental de l'Essonne visant la valorisation des CVS, un petit groupe d'élus de CVS s'est adossé, en 2012, au Coderpa 91 (Comité départemental des retraités et des personnes âgées) pour créer un réseau inter-CVS. L'objectif : favoriser les échanges entre élus et leur donner les clés pour permettre à chaque CVS d'assumer pleinement son rôle.

PÉRIMÈTRE

Constitué au départ d'un petit noyau de 4-5 élus de CVS particulièrement investis, le réseau réunit aujourd'hui un peu plus de 200 personnes, dont 190 élus, issus de 82 CVS fonctionnant sur les 110 Ehpad et Unités de soins de longue durée de l'Essonne.

GOVERNANCE

Plutôt que d'opter pour un statut associatif, le groupe d'animation du réseau inter-CVS 91 a choisi d'inscrire ses activités dans le cadre du Coderpa 91. Cet organisme consultatif, placé auprès du Conseil départemental, compte des représentants des retraités et des personnes âgées qui participent à l'élaboration et à l'application des mesures les concernant, en concertation avec les professionnels et les différents acteurs au sein du département.

Ce positionnement au sein du Coderpa permet au réseau inter-CVS 91 d'être pleinement légitimé dans ses actions. Il fonctionne néanmoins en totale autonomie.

CONTENU DE L'ACTION

- En lien avec le conseil départemental et l'ARS, le réseau recense auprès des établissements concernés les noms et les coordonnées de l'ensemble des élus de CVS du département.

- Il anime un échange de bonnes pratiques entre anciens et nouveaux élus de CVS et favorise l'auto-formation à travers l'organisation de réunions bimestrielles (de 6 à 8 demi-journées par an) qui réunissent, selon les séances, de 10 à 30 personnes.

Ces réunions sont organisées entre élus (résidents et familles) pour faciliter la libre expression. Elles permettent :

- > de mieux connaître la situation des résidents et leurs attentes dans les différents établissements,
- > d'approfondir certaines thématiques et d'apporter une méthodologie aux élus,
- > de rencontrer ponctuellement des experts ou des directeurs d'établissement.

- Le réseau produit des outils utiles à l'activité des CVS et à la bientraitance (fiches pratiques) et diffuse des informations en direction de ses membres (blog, courriel).

Comme l'explique Jacques Rastoul, responsable du réseau, la finalité est d'apprendre aux élus de CVS à mieux appréhender leur rôle :

- > en abordant les problématiques sous l'angle collectif et non individuel,
- > en constituant leur propre réseau au sein de leur établissement et en se montrant à l'écoute des autres résidents et des familles,
- > en développant une culture du dialogue entre CVS et direction et en agissant de façon pragmatique en fonction des possibilités offertes par l'établissement.

MOYEN MIS EN ŒUVRE

Le réseau inter-CVS 91 fonctionne grâce à l'engagement de quelques bénévoles (4-5 personnes). Il ne dispose d'aucun moyen propre, mais bénéficie ponctuellement de l'appui du Conseil départemental, du Coderpa et, parfois, d'établissements qui accueillent certaines réunions.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Après 4 années de fonctionnement, il n'existe pas d'évaluation précise de l'activité du réseau inter-CVS 91. Jacques Rastoul pointe toutefois un certain nombre de bénéfices :

- L'instauration d'une dynamique au sein des établissements (à lui seul, le recensement des élus de CVS par le conseil départemental et l'ARS rappelle certaines directions à leurs obligations légales en matière de participation des usagers).
- La création de nouveaux CVS et une meilleure organisation des instances existantes.
- Une meilleure remontée des informations sur la situation dans les différents établissements. Cette connaissance plus pointue de la vie des établissements et des petits dysfonctionnements quotidiens permet de mettre à jour des problématiques plus larges (formation des professionnels, aménagements des locaux, développement des pratiques non-médicamenteuses, etc.).

Première initiative du genre en France, le réseau inter-CVS 91 a été labellisé par le ministère de la Santé et a été lauréat, en 2014, du concours « Droits des usagers de la santé ». Il a, depuis, ouvert la voie à d'autres réseaux dans d'autres départements (Val-de-Marne, Yvelines, Val-d'Oise, Seine-et-Marne, Rhône, Nord, Hérault...).

CONDITIONS D'ESSAIMAGE

- Bénéficier a minima de l'appui des pouvoirs publics (Conseil départemental, Agence régionale de santé) afin de mobiliser les directeurs d'établissements pour toucher l'ensemble des élus de CVS.
- S'appuyer sur un petit groupe d'animation engagé.
- Diversifier les formes d'échanges entre membres afin de les mobiliser en dehors des réunions et de faciliter la participation de ceux qui ne sont pas en mesure de se déplacer (réseaux sociaux, conférences téléphoniques, organisation des réunions sur différents lieux).
- Opter pour un auto-formation progressive et continue des membres, sur la base du partage d'expériences, plutôt que pour des sessions trop denses.

Jacques Rastoul,
secrétaire du Coderpa 91

« Une culture du dialogue à la fois constructive et pragmatique »

Nous incitons nos membres à faire preuve de pragmatisme et à organiser leur travail d'élu de CVS en fonction du contexte de leur établissement et des moyens à leur disposition.

Mieux vaut être constructif et avancer progressivement avec la direction sur un petit nombre de points et sur les causes d'un dysfonctionnement, plutôt que de s'arc-bouter sur une stricte application des obligations légales.

> Pour aller plus loin

Réseau Inter CVS Essonne (91)

95, rue de Rochefort
91000 Eury

Contact : Jacques Rastoul
rastouljacques@gmail.com

Tél. : 01 60 91 65 87

Mob. : 07 61 31 23 54

Courriel : Coderpa91@gmail.com

Blog : <http://eluscus91.over-blog.com/>